

NOTE IMPORTANTE

ÉTANT DONNÉ LES MESURES DE PRÉVENTION ACTUELLES ET LA CAPACITÉ DE NOTRE SALLE, LA SÉANCE SERA TENUE SANS PUBLIC JUSQU'À AVIS CONTRAIRE. TOUTEFOIS, UN CITOYEN A LA POSSIBILITÉ DE S'INSCRIRE À LA RENCONTRE VIA TEAMS ET DE PARTICIPER À LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC. NOUS VOUS REMERCIONS DE SOUMETTRE VOTRE INSCRIPTION À LA RENCONTRE PAR COURRIEL AVANT LE LUNDI 30 AOÛT 2021, 12 H, À sec.dg@cssh.gouv.qc.ca.

LES DÉCISIONS QUI DÉCOULERONT DE LA SÉANCE SERONT PUBLIÉES ULTÉRIEUREMENT SUR LE SITE INTERNET DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES
Mardi 31 août 2021 à 19 h, salle de regroupement, Centre Christ-Roi

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 29 juin 2021.
4. Période de questions et correspondance des élèves.
5. Période de questions du public (10 minutes).
6. Rapport du président.
7. Rapport de la direction générale :
 - 7.1 Information sur la rentrée.
 - 7.2 Comité d'engagement pour la réussite des élèves.
 - 7.3 Sujets d'intérêt.
8. Reddition de comptes des délégations de pouvoir (en chantier).
9. Points des services :
 - 9.1 Action collective – Congrégation de Sainte-Croix – SSG.
 - 9.2 Nomination des membres aux différents comités – SSG.
 - 9.3 Déclaration des liens entre apparentés – SRF.

10. Rapport des comités :
 - 10.1 Comité consultatif de transport :
 - 10.1.1 Autre clientèle (Adoption).
 - 10.1.2 Remboursement des frais liés à la Covid (Adoption).

11. Agenda de consentement

Note : *Les dossiers inscrits dans l'agenda de consentement concernent les affaires courantes. Les administrateurs sont invités à les adopter en bloc, sans présentation, discussion ou délibération. Aux fins du procès-verbal, chacun des dossiers sera toutefois consigné de manière distincte, avec son propre numéro de résolution. Avant le vote, un administrateur peut demander qu'un sujet soit retiré de l'agenda de consentement pour qu'il soit traité séparément et qu'il fasse l'objet de présentations, discussions ou délibérations requises. Avant la séance du conseil d'administration, les administrateurs sont invités à adresser toute question ou à soumettre toute correction requise en lien avec les dossiers apparaissant dans l'agenda de consentement à l'attention de la secrétaire générale, au fex.jacinthe@cssh.l.gouv.qc.ca. Un délai d'au moins 24 heures avant la tenue de la séance est apprécié.*

- 11.1 Modification au calendrier scolaire secteur jeune 2021-2022 (Adoption) – SRÉ.
 - 11.2 Transferts de contrats de transport n^{os} 4 et 5 (Adoption) – SSG.
 - 11.3 Liste des chèques de plus de 15 000 \$ (Dépôt) – SRF.
12. Autres sujets.
13. Huis clos.
14. Levée de la séance.